

Conseil municipal du 29 mars 2018

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD et Vincent PERROQUIN, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (*pouvoir à Loïc REVEL*), Emmanuel CADE (*pouvoir à Maxime LEBORGNE*), Stéphanie CAUDRON, Pierrick LORY et David GUILLEMER

Secrétaire de séance : Claudine MICLO

Budget – votes des comptes administratifs 2017

Concernant l'approbation des comptes de gestion présentés par Monsieur GUILBERT, receveur, considérant la conformité des comptes de gestion avec les comptes administratifs 2017, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion 2017 n'appellent aucune observation.

Budget principal

Section fonctionnement :	2017	RAR	Total
Dépenses	1 208 098,87 €		1 208 098,87 €
Recettes	2 374 756,98 €		2 374 756,98 €
Résultat	1 166 658,11 €		1 166 658,11 €
Section investissement :			
Dépenses	1 338 250,84 €	657 801,20 €	1 996 052,04 €
Recettes	1 043 359,25 €	88 167,20 €	1 131 526,45 €
Résultat	294 891,59 €	569 634,00 €	864 525,59 €
Résultat global	871 766,52 €	69 634,00 €	302 132,52 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Communal 2018 :

- Déficit d'investissement (art. 001) : 294 891,59 €
- Affectation à la réserve (art.1068) : 864 525,59 €
- Excédent de fonctionnement (art. 002) : 302 132,52 €

Budget annexe assainissement

Section exploitation:		
Dépenses	44 962,33 €	44 962,33 €
Recettes	161 440,32 €	161 440,32 €
Résultat	116 477,99 €	116 477,99 €
Section investissement :		
Dépenses	307 346,18 €	307 346,18 €
Recettes	56 008,44 €	56 008,44 €
Résultat	-251 337,74 €	-251 337,74 €
Résultat global	-134 859,75 €	-134 859,75 €

Suite au transfert de la compétence assainissement à Dinan Agglomération au 1er janvier 2018, les résultats seront intégrés au budget principal communal avant d'être reversé/pris en charge par Dinan Agglomération :

- Excédent d'exploitation (art. 002) : 116 477,99 €
- Déficit d'investissement (art. 001) : 251 337,74 €

Budget annexe lotissement Chateaubriand

Section fonctionnement :

Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	12 545,84 €	12 545,84 €
Résultat	12 545,84 €	12 545,84 €

Section investissement :

Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat	0,00 €	0,00 €

Résultat global 12 545,84 € 12 545,84 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter l'excédent de fonctionnement de 12 545,84 € au budget primitif lotissement Chateaubriand 2018.

Budget annexe lotissement du Haut Bourg

Section fonctionnement :

Dépenses	247 456,15 €	247 456,15 €
Recettes	172 736,58 €	172 736,58 €
Résultat	- 74 719,57 €	- 74 719,57 €

Section investissement :

Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat	0,00 €	0,00 €

Résultat global : - 74 719,57 € - 74 719,57 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au budget primitif lotissement du Haut Bourg 2018 : déficit de fonctionnement (art. 002) : 74 719,57 € .

Budget annexe restaurant scolaire

Section fonctionnement :

Dépenses	151 499,22 €	151 499,22 €
Recettes	169 128,05 €	169 128,05 €
Résultat	17 628,83 €	17 628,83 €

Section investissement :

Dépenses	0,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
Recettes	632,87 €	0,00 €	632,87 €
Résultat	632,87 €	- 2 600,00 €	- 1 967,13 €

Résultat global : 18 261,70 € - 2 600,00 € 15 661,70 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au budget primitif restaurant scolaire 2018 :

- Excédent d'investissement (art. 001) : 632,87 €
- Affectation à la réserve (art.1068) : 1 967,13 €
- Excédent de fonctionnement (art. 002) : 15 661,70 €

Réhabilitation de l'ancien presbytère-résultat de l'appel d'offres

Suite à l'ouverture des plis les 11 janvier et 2 février, vu la décision prise par la Commission d'ouverture des plis, les marchés sont attribués à :

- Lot 1 - Démolition : LAVIGNE DEMOLITION (Quessoy) pour un montant de 13 807,00 € H.T.
- Lot 2 - Terrassement/VRD : EUROVIA (Ploufragan) pour un montant de 36 500,00 € H.T.
- Lot 3 - Gros Oeuvre/Maçonnerie : BIDAULT (Saint Donan) pour un montant de 284 967,95 € H.T.
- Lot 4 - Charpente bois : RENAULT MENUISERIES (Lamballe) pour un montant de 16 735,04 € H.T.
- Lot 5 - Charpente métallique : SODIMAC (Saint Potan) pour un montant de 18 532,53 € H.T.
- Lot 6 - Serrurerie : REHEL SERRURERIE (La Landec) pour un montant de 4 383,00 € H.T.
- Lot 7- Couverture étanchéité : ACCROCH'TOIT (Plancoët) pour un montant de 61 042,22 € H.T. (offre de base : 57 255,34 € H.T. + option : 3 786,88 € H.T.)
- Lot 8 - Menuiseries extérieures : MIROITERIES DU GUINEFORT (Saint Carné) pour un montant de 121 545,00 € H.T.
- Lot 9 - Menuiseries intérieures bois : JACKY LE CAM (Trégueux) pour un montant de 26 859,20 € H.T.
- Lot 10 - Isolations/Cloisons sèches : HERISSON (Quévert) pour un montant de 71 000,00 € H.T.
- Lot 11 - Courant fort/faible : ATOUT CONFORT (Taden) pour un montant de 65 019,24 € H.T.
- Lot 12 - Chauffage/VMC/Plomberie : ATOUT CONFORT (Taden) pour un montant de 131 745,00 € H.T.
- Lot 13 - Faux plafonds : MANIVEL (Saint Sanson sur Rance) pour un montant de 7 691,25 € H.T.
- Lot 14 - Revêtements de sols : MIRIEL (Languenan) pour un montant de 52 349,92 € H.T.
- Lot 15 - Revêtements muraux : POIDEVIN (Hillion) pour un montant de 25 645,31 € H.T.
- Lot 16 - Espaces verts : EUROVIA (Ploufragan) pour un montant de 29 087,50 € H.T.
- Lot 17 - Agencements : BC AGENCEMENT (Hérouville Saint Clair) pour un montant de 59 048,23 € H.T. (offre de base : 51 488,90 € H.T. + option : 7 559,33 € H.T.).

Bâtiment service technique et local de rangement salle polyvalente : le Conseil Municipal valide les avenants au lot n° 1 du marché à passer avec l'entreprise SRTP pour des travaux supplémentaires d'un montant de 1 690,00 € H.T. et une moins-value d'un montant de 419,75 € H.T.

Raccordement aux réseaux des lots de la zone artisanale des Trois Croix : le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par SRTP pour le raccordement au réseau eaux usées du futur atelier du service technique et aux réseaux AEP-PTT-EDF-EU des 3 autres lots pour un montant de 9 950,00 € H.T. (11 940,00 € TTC).

Carrefour des Trois Croix : le Conseil Municipal accepte l'offre faite par ORANGE pour l'enfouissement de l'artère téléphonique du carrefour des Trois Croix pour un montant de 652,32 € à la charge de la commune (18 % du coût total), ainsi que la convention correspondante.

Stores de la salle 200 : vu le mauvais état des rideaux de la salle 200, Roland ARNOLD, adjoint, propose de les remplacer. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par FV2P-LE BALC'H de Pluduno pour la fourniture et la pose de stores à enroulement, pour un montant de 8 203,00 € H.T. (9 843,60 € TTC).

Pont élévateur pour l'atelier du service technique : le Conseil Municipal accepte l'offre faite par GROUPAUTO-Saint Brieuc Accessoires de Trégueux, pour un montant de 2 990,00 € H.T. (3 588,00 € TTC).

Acquisition parcelles Rue Saint Roch :

Monsieur Michel RAFFRAY, Maire, informe que le service des Domaines a rendu son avis sur la valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZD n° 236, située rue Saint Roch, appartenant à la famille DOUARD, que la Commune souhaite acquérir. Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 8 729 m², au prix de 7,50 euros le m² et de prendre en charge l'indemnité d'éviction.

Le service des Domaines a également rendu son avis sur la valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZD n° 213, située rue Saint Roch, appartenant à la famille LETESTU, que la Commune souhaite acquérir. Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 19 656 m², au prix de 8 euros le m² (sans versement d'indemnité d'éviction). Les frais liés à ces acquisitions seront pris en charge par la Commune.

Participation des communes pour les élèves de la classe ULIS pour l'année scolaire 2017-2018 : le Conseil Municipal décide de demander aux Communes de résidence des élèves de la classe ULIS une participation aux frais de fonctionnement de 519 euros par élève pour l'année scolaire 2017-2018 .

Transfert des zones d'activités économiques communales à Dinan Agglomération :

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert des zones d'activités communales à l'EPCI dans le cadre de sa compétence Développement Economique. La liste et le périmètre des zones communales transférables à Dinan Agglomération ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017.

Le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de la zone d'activités des Trois Croix.

• accepte l'acquisition immédiate par Dinan Agglomération des terrains cessibles cadastrés section ZD n° 309 et 310 de la zone d'activités des Trois Croix situé sur la commune, au prix de cession de 12,50 euros H.T. le m², et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

• et prend des nouveaux prix de cession par Dinan Agglomération, soit 12,50 euros le m².

Questions diverses

• Félicitations aux agents du service technique pour les travaux de peinture de la salle 200.

• Dinan Agglomération : point sur les dossiers évoqués lors du dernier conseil communautaire.

• Lecture courrier de la Fondation de France : remerciements pour le versement de la subvention communale